

RAPPORT DU COMITÉ

Le JEUDI 3 mars 1966

Le Comité permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill S-15, intitulé: «Loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Sainte-Croix entre la province du Nouveau-Brunswick et l'État du Maine», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, et pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 23 février 1966, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. K. HUGESSEN.